



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE LA FOUETTAZ**

N° 2024-82

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2024-77 du 28 août 2024 et l'arrêté de circulation temporaire n° 2024-76 du 28 août 2024 délivrés à l'entreprise « SARL TAVIAN PATREGNANI – 821 Route de Plan Mouillé – 74920 COMBLOUX » pour lui permettre de procéder aux travaux de raccordement aux réseaux EP et EU pour le chantier DIXON au 214 Route de la Fouettaz sur la période du 2 septembre 2024 au 6 septembre 2024 inclus ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2024-76 et n° 2024-77 jusqu'au 17 septembre 2024.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2024-76 et n° 2024-77 du 28 août 2024 demeurent sans changement.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « SARL TAVIAN PATREGNANI ».

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise « SARL TAVIAN PATREGNANI ».

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « SARL TAVIAN PATREGNANI », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 6 septembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 06/09/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 06/09/2024

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint**



Pierre SOLLE

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER